

N° 1742444479 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-24-A/42132

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2024 UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL, SUR ETUDE DE DOSSIER**, D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

| CONCOURS | GRADE | POSTES BUDGETAIRES |
|-------------------------------------------------------------|-------|--------------------|
| INGENIEUR DES SERVICES DE SANTE OPTION ECONOMIE DE LA SANTE | A4 | 15 |

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, **LES INGENIEURS DES TECHNIQUES SANITAIRES, TITULAIRES D'UN MASTER EN ECONOMIE DE LA SANTE HOMOLOGUE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-SEPT(57) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2023.**

LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS FAIRE VALOIR LEUR DROIT A LA RETRAITE AVANT LE **1 JANVIER 2026.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **MARDI 30 AVRIL 2024 AU VENDREDI 14 JUIN 2024.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- L'ACTE DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE GRADE **A3** ;

- LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE **A3** ;
- LE DIPLOME REQUIS ;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU ;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2024** ;
- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE **2024** SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références:

- 1- Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.